

RCS : MONTLUCON

Code greffe : 0303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTLUCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00131

Numéro SIREN : 534 717 939

Nom ou dénomination : BERTRAND VIDAL

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2019 sous le numéro de dépôt 854

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTLUCON

PALAIS DE JUSTICE
114 BLD DE COURTAIS
03100 MONTLUCON
www.infogreffe.fr - TEL :04.70.05.05.40 -

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET BENZONI
EXPERT COMPTABLE
7 QUAI ROUGET DE LISLE
03100 MONTLUCON

V/REF :
N/REF : 2011 B 131 / 2019-A-854

Le greffier du tribunal de commerce de Montluçon certifie qu'il a reçu le 19/04/2019, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 10/01/2019
- Démission(s) de gérant(s)

Concernant la société

BERTRAND VIDAL
Société à responsabilité limitée
2 route de Lignerolles
03100 Lavault-sainte-anne

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-A-854 le 19/04/2019
R.C.S. MONTLUCON 534 717 939 (2011 B 131)

Fait à MONTLUCON le 19/04/2019,
LE GREFFIER



BERTRAND VIDAL
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 2 route de Lignerolles
03100 LAVAUT STE ANNE

RCS MONTLUCON 534 717 939

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 10 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 10 janvier,
A 9 heures,

Les associés de la société BERTRAND VIDAL, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros, divisé en 200 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 2 route de Lignerolles 03100 LAVAUT STE ANNE, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Julien BERTRAND, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur François VIDAL, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Julien BERTRAND.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Décision relative à la démission de Monsieur François VIDAL et à son non remplacement.
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

10 

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur François VIDAL, de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour, et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

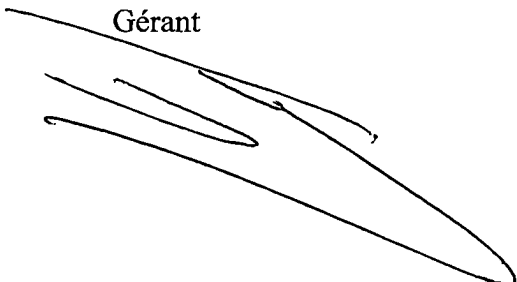
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants, le président de séance et les associés ou leurs mandataires.

Julien BERTRAND
Gérant



François VIDAL

